

# Procès-verbal

## Assemblée Sectorielle Bio du 15/11/2016

### Version définitive

#### I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle « Bio » du 15 novembre 2016- Version définitive
Responsable de la préparation du document	Muriel Huybrechts Thiago Nyssens
Date de publication	07/12/2016
Validé par	Participants
Annexe(s)	Annexe I : Liste des participants Annexe II : Présentations Powerpoint

#### II. Désignation d'un président de séance

Monsieur Marc-André Henin est désigné comme président de séance.

#### III. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

#### IV. Validation du procès-verbal de l'Assemblée Sectorielle du et état de mise en œuvre

Aucune remarque relative au PV de la réunion du 18 avril 2016 n'est émise, celui-ci est validé.

#### V. Plan 2017 pour la promotion BIO (Sophie Chavagne, APAQ-W)

Le plan d'action et perspectives de l'APAQ-w pour l'année 2017 relatifs au secteur bio sont présentés afin de faire l'objet d'une discussion.

En amont, des consultations au sujet de ceux-ci ont été menées auprès du groupe de travail communication rassemblant les associations actives au sein du secteur bio ainsi qu'au travers d'actions sur le terrain. Après la présente réunion, un arbitrage entre les différents projets de l'APAQ-W sera réalisé. Un plan opérationnel global sera transmis au cabinet pour signature en décembre afin d'être mis en place à partir du mois de janvier.

En ce qui concerne la stratégie de communication, il est important d'expliquer le fonctionnement du travail de l'APAQ-W. Celui-ci est effectué sur la base d'un cadre établi par le gouvernement, il s'agit d'un plan COMASE qui fixe des objectifs à l'horizon 2020, à savoir :

- un doublement de la surface utile bio wallonne à l'horizon 2020,



- un chiffre d'affaire cumulé de la transformation de produits bios wallons de 500.000.000€,
- une part de marché des produits bios wallons équivalent à 3%.

Ce plan stratégique est soutenu par le ministre Collin, lequel a décidé de le renforcer en revoyant à la hausse les objectifs en matière de surface utile agricole bio pour 2020.

Sur base des objectifs poursuivis et du plan COMASE, des objectifs opérationnels ont également été fixés. Ceux-ci se définissent sur deux axes : un axe d'information et un axe de renforcement de l'image positive des produits bio. Certaines actions sont orientées sur le « faire-savoir » tandis que d'autres sont orientées sur le « faire aimer, faire agir ».

L'axe d'information a pour objectif d'éduquer, instruire le consommateur à l'agriculture biologique. Une augmentation de la visibilité et l'accessibilité des produits biologiques est aussi recherchée.

L'axe de renforcement de l'image positive des produits a pour objet la guidance et la stimulation de l'acte d'achat et s'inscrit dans l'action « faire aimer, faire agir ». Celle-ci comporte plusieurs visions :

- une vision sectorielle orientée vers un secteur particulier,
- une vision transversale permettant de mettre en avant l'image de l'ensemble de l'agriculture biologique wallonne.

Les consultations susmentionnées ont permis de dégager les attentes suivantes au niveau du plan d'action 2017 :

- la création d'un réservoir de techniques et innovations pour l'ensemble du secteur,
- le renforcement de la mise en avant des acteurs de terrain,
- une valorisation des projets coopératifs,
- l'attribution d'un prix juste envers le producteur,
- le développement des argumentaires à destination des bio-sceptiques,
- une analyse chiffrée de l'impact des campagnes de promotion.

Les actions souhaitées ont également été formulées, il s'agit de :

- soutenir les nouvelles coopératives ainsi que les partenariats pouvant exister entre des points de vente bio et des producteurs,
- développer des aides pour des événements professionnels,
- définir une nouvelle charte graphique mises à disposition des acteurs du secteur.

En réponse à ces demandes, l'APAQ-W propose de réaliser les 4 actions ci-dessous :

- mettre en place des campagnes de promotion pour soutenir les nouvelles coopératives,
- soutenir un partenariat producteur – point de vente bio par la mise en place d'outils de communication,
- soutenir les événements professionnels en créant un espace de producteurs et transformateurs bio wallon,
- attribuer davantage de moyens financiers au chapiteau « en terre bio ».

A côté de ces nouvelles actions, il faut aussi compter des actions pluriannuelles qui existent déjà et qui seront continuées.



## **Actions effectuées en 2016 et propositions pour 2017**

Un certain nombre d'actions ont été effectuées en 2016, qu'il est envisagé de maintenir en 2017. Il s'agit de :

- La semaine bio (12<sup>ème</sup> édition, du 4 au 12 juin), celle-ci avait pour thématique « la rencontre avec 8 témoins de l'agriculture biologique ». Cette campagne a remporté un vif succès et une participation importante des professionnels et du grand public. Le suivi presse a été fort présent. Afin de connaître l'avis des professionnels, deux études de satisfaction ont été réalisées. Une première par courriel auprès des acteurs après l'événement et une seconde sur place lors des événements. La première a permis de conclure que 80% des acteurs sont satisfaits de l'événement, 96% pensent que c'est un bon moyen de mettre cette activité en avant, 60% sont satisfaits de la fréquentation à l'événement et 48% pensent qu'il faut maintenir la date en juin. La deuxième étude de satisfaction a fait ressortir des résultats plus positifs mais il est nécessaire de relativiser car celle-ci a été effectuée en direct.

L'APAQ-W propose de travailler sur la même thématique, en gardant le même visuel décliné avec de nouveaux acteurs.

La date de la semaine bio sera maintenue car il existe un acquis au niveau médiatique et auprès de l'opinion public. De plus, le temps est souvent favorable au mois de juin. La date d'inscription serait avancée en décembre afin de pouvoir clôturer en février.

- La campagne d'information Bio'mobile qui consiste en un jeux concours organisé pour les adultes et d'autre part en des animations pour les enfants. Cette action sera maintenue dans des lieux où une thématique agriculture, environnement ou sport est abordée.
- Une bande dessinée « La vie est Biotiful » a été créée et permet de revenir sur les principes de l'agriculture biologique. Une impression de 30.000 exemplaires a été effectuée. Cet outil continuera à être développé ainsi qu'un journal des enfants.
- La fête des récoltes bio a pour but de renforcer l'économie locale au moment où les productions sont importantes. Il s'agit d'actions provinciales. Un guide des acteurs du Brabant wallon a été conçu reprenant 63 adresses, et des visites pour les écoles et rencontres avec le grand public ont été organisées. Ce produit serait réduit en 2017 car le retour des acteurs concernant la participation est mitigé et l'implication au niveau du temps et budgétaire est importante. Le guide des acteurs bio de la province de Luxembourg est maintenu car l'intérêt des professionnels est manifeste.
- Diverses autres actions ont été mises en place et sont en cours de création. Il s'agit entre autres d'une campagne sur le moteur de recherche où trouver les produits bio présente sur le site internet biodewallonie.be. Des soutiens aux exportateurs bios ont également été apportés par l'élaboration de guides promouvant les acteurs wallons.

## **Discussion**

Un participant fait remarquer que ce qui a été présenté ne constitue pas des objectifs mais des indicateurs. Vouloir augmenter le nombre d'hectares en bio ou d'agriculteurs bio n'est pas le plus important. Ce qui est essentiel est qu'il s'agisse bien de bio. Concernant le message repris sur les panneaux « ici on produit bio », le pronom utilisé « on » ne semble pas adéquat. Il aurait été préférable d'opter pour l'emploi du « je ». Il est également demandé si le panneau est payant. Celui-ci coûte 10€ tandis que le kit (panneau et personnalisation, panneaux directionnels et bâches) revient à 25€. Le nombre de panneaux est limité, une centaine a été mise en production. Il serait aussi préférable que ceux-ci soient imprimés en recto-verso.

Un participant souhaite intervenir au sujet de la date de la semaine bio. Le mois de juin est considéré comme un mois rassembleur pour les activités du bio. Ce n'est pas le cas pour les maraîchers et les arboriculteurs. Ceci pose problème car ceux-ci cotisent également pour la promotion et cet événement ne leur apporte



rien. Il est également constaté que cette semaine promeut des produits d'ailleurs. La question est ainsi posée d'en changer la date afin d'inclure tous les agriculteurs. Il est répondu qu'il a été convenu de ne pas changer de date car le public y est habitué. De plus, aucune date ne fait l'objet d'un consensus. Thiago Nyssens ajoute qu'une solution intermédiaire a été trouvée en organisant un événement durant le mois de septembre – octobre. Il s'agit de la fête des récoltes qui permet d'inclure les autres modes de production. On s'oriente donc vers une évolution progressive. Le Collège propose de collaborer avec l'APAQ-W afin de mettre en place une fête des récoltes en 2017. Un participant (Marc Fichers) propose de faire glisser des moyens attribués à la semaine bio pour les attribuer à la fête des récoltes.

## VI. Socle de connaissance : pour une meilleure diffusion des résultats de recherche (Marie Moerman, CRA-W)

Le socle de connaissance constitue une nouvelle notion. Depuis 2015, le CRA-W s'est investi dans le plan stratégique de développement de l'agriculture biologique, au niveau de l'axe recherche. Dans ce cadre, une mission de veille scientifique lui a été confiée. Celle-ci avait initialement pour ambition de créer un inventaire des publications rédigées relatives aux essais menés par le CRA-W. Ensuite, il a été décidé que le résultat de cette veille scientifique soit compilée dans un document appelé « socle de connaissance ». Celui-ci reprendra par thématique les grands points à maîtriser ainsi que les résultats d'essais. Il s'agit donc d'un état des connaissances scientifiques collectées à un certain moment. L'objectif est de servir de référence pour la recherche et l'encadrement. Les chercheurs pourront ainsi connaître les avancées dans un domaine et identifier les points manquants.

Au niveau de l'encadrement, le document servira de source pour la production d'outils de vulgarisation et pour l'organisation de formation.

Il est souhaité que cet outil apporte des réponses au besoin du secteur, permettant à l'agriculteur de disposer d'un document de référence en réponse à ses interrogations.

Le contenu de ce document sera à mi-chemin entre une publication scientifique et un document de vulgarisation. Le document devra être accessible et correctement diffusé au niveau du terrain.

La raison de l'élaboration de ce type de document trouve son origine dans le constat qu'une multitude de connaissances circulent mais que cette information est parfois ignorée au niveau du secteur. Il est donc nécessaire de savoir où cette information est disponible.

La constitution de ces socles évitera également aux chercheurs de se lancer dans des expérimentations déjà effectuées. Enfin, il est nécessaire que le secteur dispose d'une information la plus exhaustive possible sur une thématique précise.

Cette veille permettra de mettre en lien l'offre et la demande.

En ce qui concerne le cas particulier de l'élevage porcin en agriculture biologique, 66 demandes ont été collectées et 124 éléments de recherche ont pu être collectés. L'objectif du socle est d'intégrer l'ensemble des contenus de la recherche collectée, tant au niveau de la Belgique, de l'Europe et du monde.

Pour que des documents volumineux soient facilement accessibles, le document sera constitué sous forme d'un arbre décisionnel avec différents axes d'entrée.

Ce travail constitue une nouvelle orientation prise par le CRA-W pour capitaliser et valoriser le mieux possible l'information et apporter des réponses au secteur et identifier par la suite les nouvelles recherches à effectuer.



A côté de ce projet, la recherche continue. Le plan de recherche bio comporte 3 piliers :

- le plan de recherche triennal en construction en convergence avec le plan de triennal de recherche global du CRA-W,
- l'évaluation des performances économiques permettant à l'agriculteur d'encoder ses coûts pour avoir in fine un aperçu lui permettant de définir le prix,
- la poursuite des travaux techniques.

Thiago Nyssens invite les agriculteurs à faire part de leurs questions scientifiques relatives à la recherche. Celles-ci peuvent être adressées au CRA-W, aux organismes d'encadrement actifs dans le secteur bio ou au Collège des Producteurs.

### Discussion

Un participant (Marc Fishers) rappelle que les fermes bio se sont construites par l'échange de connaissances ce qui a permis de favoriser le développement de la technique bio. Le risque de ce projet est que celui-ci devienne un projet de scientifiques, à destination des scientifiques. Or la richesse du secteur s'explique par le fait que les agriculteurs ont trouvé des méthodes pour avancer. Il est proposé que cet outil se nomme dès lors « socle de compétences avec et pour les agriculteurs ».

A ceci, il est ajouté que la participation des agriculteurs à certains colloques est souvent prise en charge par l'agriculteur lui-même qui ne bénéficie pas de soutien de la part d'organisations. La question de savoir si le CRA-W ou le Collège des Producteurs pourrait intervenir à ce niveau est posée. Emmanuel Grosjean explique que le Collège des Producteurs dispose d'un budget pour que les quatre représentants puissent se déplacer. Certains secteurs proposent de participer à des voyages organisés sous forme de coûts partagés. Le Collège prend bonne note de la demande ici formulée.

Un participant demande la méthode utiliser pour faire part de ses questions. Ce sont actuellement les ingénieurs qui encodent les questions posées, il n'existe pas encore de site en ligne. En attendant on peut adresser des courriels au CRA-W.

Thiago Nyssens ajoute qu'un des rôles principal du Collège des Producteurs consiste à consulter les agriculteurs sur les questions de recherche et d'encadrement afin de relayer cet avis aux institutions. Des réunions avec le CRA-W sont ainsi organisées. Il ne faut donc pas hésiter à prendre contact avec le Collège à ce sujet.

## VII. Consultation réglementaire : semences

La disponibilité des semences constitue une problématique depuis des années. Il est nécessaire de réfléchir à la façon d'aboutir à une solution.

Le pouvoir public a réfléchi à promouvoir la production et l'utilisation de semences en BIO. Un projet d'arrêté du gouvernement wallon envisage de créer un lien avec les primes. En cas de recours aux dérogations, il y aurait une diminution des primes en cours. Ce point a été soumis à la consultation au mois d'octobre auprès des organisations professionnelles et n'aurait pas été accueilli favorablement. Suite à cela, un nouveau projet a fait l'objet de discussion en petit comité. Le ministère entrevoit la possibilité de faire en sorte que lorsque l'agriculteur utilise des semences bio, un supplément de prime lui soit attribué. Il n'est pas certain que ce projet puisse aboutir, il faut également l'accord de l'Union européenne.



La question posée est de savoir si celui-ci pourrait être résolu en liant la problématique de la disponibilité des semences aux primes bio ou si il faut proposer aux autorités le système appliqué en Suisse.

Il est proposé à l'assemblée de réfléchir au système suisse. La situation est presque semblable à la Belgique mais il y existe une organisation de producteurs (Swisssem) qui regroupe différentes organisations de producteurs de semences au niveau régional. Celles-ci déterminent chaque année le différentiel entre les semences non traitées et les semences bio. En outre, celle-ci vendent des semences non traitées destinées aux producteurs bio au prix des semences bio. Le différentiel est transféré sous forme de taxe vers les autorités afin d'être utilisé pour faire des essais de semences bio. En plus, un franc suisse est également prélevé par kilo de semence pour augmenter ce fonds. Ce système fonctionne bien. Il n'est pas appliqué pour toutes les semences mais couvre les légumineuses, les céréales, les pommes de terre. Pour les petits fruits, un autre système est mis en place. Il est fait en sorte que les producteurs soient obligés d'acheter des plans suisses ou s'acquitter d'une taxe. Ce système n'est cependant pas envisageable en Belgique.

Le système est contrôlé car les organisations de producteurs de semences transmettent à l'organisation centrale les quantités de semences non traitées vendues au prix du bio. Les données sont vérifiées via la base de données « OrganicXSeeds ».

Il est proposé à l'assemblée de réfléchir au système qui stimulerait au mieux le marché et qui inciterait davantage de producteurs de semences à s'installer en Belgique.

L'UNAB a émis une proposition supplémentaire. Au niveau des CETA bio, il devrait y avoir une possibilité d'échanges entre les membres de ces organisations avec le paiement éventuel d'une redevance plus élevée. Ce serait le groupement de producteur qui paierait les royalties mais entre membres il y aurait une possibilité d'échanges. La taxe pourrait aider à financer ces royalties.

### Discussion

Un participant souligne qu'au moment de commander les semences, on consulte le site OrganicXSeeds et que dans la majorité des cas on n'y trouve rien à disposition. Il est malvenu que l'administration puisse mettre en cause l'agriculteur alors que le problème se situe en amont. L'agriculteur est demandeur de semences bio mais il faut qu'elles soient disponibles.

Certains demandent de modifier la réglementation relative aux semences pour en revenir au début du bio qui permettait aux agriculteurs de trier leurs semences et de les répartir. Ce procédé permettait d'avoir des semences bio.

Un agriculteur explique qu'il dispose de semences mais il s'agira de trouver une société pour les trier avec le système d'agrégation pour pouvoir ensuite le distribuer. En effet, l'agriculteur ne peut pas effectuer à lui-même car la réglementation limite cela aux obtenteurs. Si on envisage de punir l'agriculteur pour non utilisation de semences bio, il est indispensable que celui-ci en ait à disposition et un certain panel. Il faudrait une dérogation pour le transfert d'une variété d'un agriculteur vers un autre. La solution suisse semble la plus adaptée.

On en est arrivé à ce que le pouvoir politique suive la volonté des obtenteurs. Le mouvement paysan a toujours défendu la légitimité des semences fermières, autorisant ainsi les agriculteurs à s'échanger leurs semences. Etant donné que les obtenteurs et semenciers ne parviennent pas à présenter l'offre sur le marché, il semblerait opportun de pouvoir ressemer ce qu'on a récolté. Thiago Nyssens ajoute que l'on dispose de peu de marge de manœuvre au niveau des semences paysannes.

Un agriculteur explique qu'il débute en agriculture biologique et ne sait pas où s'approvisionner en semences bio. Ni les producteurs ni les commerçants de semences ne tirent un avantage d'utiliser des semences bio. Les producteurs, en passant par la dérogation, bénéficient de semences de meilleure qualité et à meilleur prix. En effet, les semences bio livrées en Belgique ne sont pas de la première qualité car le marché



n'est pas prioritaire. Les semenciers ont un intérêt commercial à ne pas mettre toute leur offre sur organicxseeds mais plutôt une petite variété en bio, leur permettant ainsi d'être référencer.

La question est posée de savoir comment obliger les semenciers de mettre les semences sur le marché. Il pourrait leur être imposé une date limite au-delà de laquelle ils ne pourraient plus vendre des semences non traitées.

L'assemblée n'est pas favorable à un système prévoyant une diminution de primes, il semble plus opportun de prévoir un système favorisant un développement des semences en commençant par les céréalières et qui serait aussi incitatif. On aurait le droit d'acheter des semences non traitées conventionnelles ou des semences bio au même prix.

La possibilité de produire des semences bio en réseau est envisagée. Une participante dispose d'un numéro de semencier et est contrôlée au niveau du bio. Il s'agit d'une coopérative. Les maraîchers pourraient produire les semences et la coopérative centraliserait et nettoierait les semences. Celles-ci pourraient être vendues à d'autres agriculteurs.

Si on opte pour le système suisse il ne faut pas prévoir de monopole et que cela soit organisé par le secteur privé.

La demande est adressée au Collège afin que celui-ci fasse avancer ce dossier et guide le gouvernement dans cette direction.

Emmanuel Grosjean s'interroge sur la faisabilité du projet et la possibilité de produire des semences diverses en quantité suffisante.

Daniel C. explique que pour rester dans un budget nul pour la région wallonne, il serait favorable à un système où l'on taxerait le non traité. L'argent prélevé resterait dans l'agriculture bio. Le contrôle se ferait sur facture par les organismes de certification. Le contrôle de factures constitue un travail important.

### Conclusion

Lors de la discussion, plusieurs participants ont demandé de modifier la réglementation relative aux semences. Celle-ci permettait auparavant aux agriculteurs de trier leurs semences et de se les répartir. Le pouvoir politique s'est plié aux besoins des obtenteurs. Le mouvement paysan a toujours défendu la légitimité des semences fermières. Etant donné que les obtenteurs et semenciers ne parviennent pas à fournir une offre suffisante sur le marché, il semblerait opportun que les agriculteurs puissent ressemer ce qu'ils ont récolté.

Actuellement, ni les producteurs ni les fournisseurs de semences ne tirent un avantage d'utiliser des semences bio. Les producteurs, via les dérogations, bénéficient de semences à meilleur prix et de meilleure qualité. En effet, les semences bio livrées en Belgique ne sont pas de première qualité car le marché belge n'est pas prioritaire. Les semenciers ont un intérêt commercial à ne pas mettre toute leur offre sur OrganicXSeeds mais plutôt une faible gamme en bio, leur permettant ainsi d'être référencé. Comment donc obliger les fournisseurs à encoder leurs semences bio dans la base de données ? Une solution serait de leur imposer une date limite au-delà de laquelle ils ne pourraient plus vendre des semences non traitées.

De manière générale, l'assemblée n'est pas favorable à un système prévoyant une diminution ou une augmentation des primes. Il semble plus opportun de laisser le choix au producteur d'acheter des semences non traitées conventionnelles ou des semences bio au même prix.

Une coopération entre deux participants (un multiplicateur et une coopérative qui dispose d'un numéro de semencier) pourrait apporter une solution à petite échelle pour la Wallonie.



L'assemblée ne s'exprime pas en faveur d'une pénalisation. La deuxième proposition de l'administration qui consiste à donner une surprime à l'agriculteur utilisant des semences bio n'est pas retenue non plus. Le modèle suisse devrait être analysé afin de permettre de mobiliser des fonds qui seraient réinvestis dans des projets de productions de semences en Belgique ou la facilitation d'importation. Le secteur se prononce en défaveur d'une évolution de la réglementation en ce domaine, le Collège s'engage à faire des propositions dans un cadrage sur un plan à 10 ans, voire 15-20 ans. L'évaluation de la situation existante de tous les risques et moyens que l'on peut mettre en œuvre sera faite. Emmanuel Grosjean ajoute que ce dossier nécessite une collaboration et demande à ce que chacun soit disponible en cas de sollicitation par le Collège. Etant donné que l'ensemble des participants est favorable à la semence fermière, il serait intéressant de savoir ce qu'il en est dans ce domaine dans les autres pays. Un benchmarking va être effectué.

## VIII. Le prix juste en agriculture

Suite à une demande collective des producteurs, le Collège des Producteurs travaille sur la question du prix juste. En conventionnel surtout, les prix ne sont pas rémunérateurs pour l'agriculteur. Le Collège a été mandaté pour mettre en place des solutions aboutissant à une meilleure rémunération pour les producteurs. Un partenariat avec la fédération belge du commerce équitable a également été mis en place et divers acteurs ont aussi été rencontrés.

Les chiffres du SPF économie font apparaître que dans plusieurs filières, le prix actuel n'est pas rémunérateur pour les agriculteurs. En bio, la situation est meilleure mais le secteur est arrivé à un tournant dans son existence. Les ventes à la ferme et sur les marchés stagnent. Le bio est à présent tiré par la grande distribution. Davantage de consommateurs classiques consomment du bio et la grande et moyenne surface devient un acteur incontournable. En ce moment, l'offre est inférieure à la demande ce qui permet de maintenir les prix mais il faut savoir que cette situation va évoluer très vite au vu du nombre de conversions. Cette évolution ne se fait pas toujours en synergie avec la demande. Les prix du bio risquent de chuter et il est nécessaire de s'interroger sur une stratégie afin de maintenir les prix en bio tout en travaillant avec des acteurs incontournables aujourd'hui.

Les acteurs des moyennes et grandes surfaces ont un fonctionnement entraînant la pression et une volatilité sur le prix. Le risque du marché est attribué au producteur. En ce qui concerne le consommateur, il a été constaté une réelle sensibilité de celui-ci en faveur d'un prix juste.

Il existe deux types de solutions pour travailler sur les prix justes :

- des solutions plus globales permettant de capter plus de valeur ajoutée (législation, concertation de chaîne),
- des solutions locales en capitalisant l'empathie du grand public et en s'assurant que ce bonus créé soit bien capté par les producteurs.

Après avoir analysé plusieurs projets, on a constaté qu'il est essentiel de déterminer des coûts de production, des prix rémunérateurs mais cela n'est pas suffisant. Les éléments ci-dessous sont nécessaires afin de mettre en place les conditions permettant de négocier des contrats :

- l'ensemble de ces projets doivent être à l'initiative de producteurs regroupés,
- placer un produit segmenté sur le marché,
- prévoir une contractualisation avec la distribution.

Les contrats en Belgique et en bio n'existent pas encore, ceci est beaucoup plus développé en France.



Quatre pistes d'actions ont ainsi été dégagées et permettraient d'avancer dans ce travail :

- 1) lister tous les critères de contrat permettant de créer des relations équitables et réaliser un guide à destination des organisations de producteurs et opérateurs,
- 2) relever les initiatives existantes en Belgique,
- 3) créer un segment de marché (marque ou label) valorisant l'engouement des consommateurs,
- 4) mettre en place un cadre légal.

### Discussion

L'avis des participants est sollicité quant à une façon de valoriser au mieux des critères commerciaux équitables au niveau du circuit long. Il s'agit de trouver la meilleure démarche marketing pour développer un système de prix équitable.

Il est également demandé de faire part d'initiatives existantes afin de pouvoir prendre contact avec ceux-ci.

Un participant (MF) précise qu'un juste prix juste doit satisfaire le vendeur et l'acheteur et ne pas engager de dynamique allant contre l'acheteur. Il faut veiller à renforcer le producteur pour que via des coopératives, il ait un pouvoir pour négocier avec l'acheteur et en équilibre.

TN ajoute qu'il faut aussi pouvoir placer son produit dans un environnement permettant que celui-ci reste accessible pour le consommateur.

EG fait part d'un constat consistant en une rupture par rapport au coût de production même si des secteurs se portent mieux que d'autres. Il existe aussi une empathie croissante de la part du consommateur envers les agriculteurs. Le Collège des Producteur effectue actuellement une enquête afin de caractériser la capacité des consommateurs à passer à l'acte. A partir du moment où ceci sera déterminé, il faudra déterminer un moyen pour améliorer la rémunération du producteur. La notion de pourcentage minimale de vente locale avec un prix juste est un élément important.

Un participant revient sur la possibilité de mettre en place un label « équitable » qui ne semble pas la meilleure solution car le pourcentage d'équitable attribué au produit peut être assez faible suivant le type de label. Il semble aussi important de contrôler le terme « bio » utilisé en matière de publicitaire et qui ne le sont pas. Une protection du label « bio » est primordiale et les abus doivent être sanctionnés.

La thématique du prix juste sera abordée lors de l'Assemblée Générale des producteurs qui se tiendra le 15 décembre.

## IX. Divers

Muriel H. fait part des résultats d'une consultation ayant eu lieu lors de l'assemblée sectorielle avicole. Avant cette assemblée, un groupe de travail d'éleveurs bio et de futurs éleveurs bio de poules pondeuses a été consulté au sujet d'un projet de règlement bio qui devrait paraître prochainement et entrer en application au 1 juillet 2017. Actuellement, le Conseil, la Commission et le Parlement sont en cours de négociation sur le texte. Un point particulier pose problème pour les poules pondeuses, il s'agit de la taille des exploitations. Le dernier texte faisait état d'une limitation par bâtiment à 3000 poules pondeuses et pour l'unité de production à 12000 poules pondeuses. Au niveau du règlement actuel, il existe un certain flou que le



ministère wallon a voulu clarifier. Un projet de note à cet effet a été rédigé par le Ministère soumis à la consultation du secteur. Cette note a été analysée en groupe de travail législation. Il en est ressortit qu'il existe un consensus au niveau des éleveurs de poules pondeuses à limiter la taille des exploitations. Par contre, l'impossibilité de stipuler explicitement que l'on ne veut pas de trop grandes exploitations pose problème. Il a été demandé au ministère de mettre des limites via cette note comme la dimension du parcours, la largeur des bâtiments et la ventilation naturelle. Ces limites ont rencontré une forte opposition des éleveurs lors de la consultation car ces facteurs sont essentiels au fonctionnement de l'élevage. Lors des différentes consultations qui ont eu lieu sur le projet de règlement, une limitation des élevages en poules pondeuses identique à celle en poulet de chair a été proposée, c'est-à-dire une limitation de la surface utilisable à 1600 m<sup>2</sup>, ce qui reviendrait à avoir 9600 poules pondeuses par unité de production. C'est l'avis qui a été remis officiellement au Ministère.

### Débat

Un participant s'interroge sur la pertinence de solliciter l'avis d'agriculteurs non bio en ce qui concerne la réglementation bio. EG explique que cette consultation a été menée de manière neutre mais que la solution qui consiste à contourner le problème en cadrant le bâtiment ne s'avère pas la meilleure solution technique pour produire du bio. D'une manière générale, chacun s'est prononcé favorablement à une limitation de la taille des élevages. L'avis remis au ministère suit cette position.

Un participant souhaite recadrer le contexte. Pendant des années, le secteur (les éleveurs et administration) ont permis un système qui a dérivé. A présent, les éleveurs qui sont en place s'inquiètent car ils ont été certifiés bio et qu'il est possible de changer le système. Ils craignent qu'on leur retire leur certification bio. Revenir sur une décision n'est pas juste. Par ailleurs, la ventilation naturelle pour un bâtiment est un facteur permettant de limiter la taille du bâtiment. C'est également simple à mettre en place. Le Collège des Producteurs va transmettre les différents éléments et demande d'approfondir les éléments techniques, factuels concernant la ventilation. TN ajoute que les décisions doivent être pragmatiques et liées à la réalité du terrain.

### Evénement

Le 1 décembre, le groupe de travail Bio de la FWA organisera un échange de points de vue avec Messieurs les Ministres Di Antonio et Collin sur le futur de l'agriculture wallonne dans le cadre de la soirée « Et si on généralisait le Bio ? »

Rapporteur : Lidwine Rochette (SOCOPRO)

## Annexe I : Liste des présences

NOM	PRENOM	ORGANISME
BEGUIN	Dimitri et Dany	Producteur
BODDEZ	Daniel	Producteur
BOSSUYT	Jacques	Producteur
BUCHET	Marie-France	Producteur
CANTAERT	Vincent	Producteur
COLLIENNE	Daniel	Producteur, membre du Collège
CHAVAGNE	Stéphanie	APAQ-W
CROISIER	Jacky	Producteur
DEBRY	Bernard	Producteur
DE CHANGY	Patrick	Producteur
DE PATOUL	Maëlle	Etudiante
DEMARET	Jean-Philippe	Producteur
DUFRAKNE	Delphine	APAQ-W
DUFRAKNE	Isabelle	Université de Liège
FICHERS	Marc	Nature&Progrès
GHAYE	Claire et Scary	Producteur
GREINDL	Bruno	Producteur
GROGNA	François	Producteur
GROSJEAN	Emmanuel	Socopro
HANNOTEAU	Dominique	Producteur
HENIN	Marc-André	Producteur, membre du Collège
HUYBRECHTS	Muriel	Socopro
JACQUES	Dominique	Producteur
JAMAR	Laurent	CRA-W
LAMBERT	Joël	Producteur, membre du Collège
LEBRUN	Fanny	Producteur
LEFEVRE	Nicole et André	Producteurs
LEGRAND	Julie	CPL Vegemar
LEMAIRE	Pierre	CETA BIO
LISART	Robert	Producteur
LOECKX	Philippe	Producteur
MARTIN	Nicolas et Félicie	Producteur
MOERMAN	Marie	CRA-W
NEUVILLE	Caroline	Etudiante
NOEL	Jean-François	Coq des prés
NYSSENS	Thiago	Socopro
PIERRET	Olivier et Patricia	
SCHIPERS	Christian	Producteur
SOUGNEZ	Audrey	Etudiante
VAN DAMME	Julie	CRA-W



# Annexe II : Présentations Powerpoint



# 5<sup>ème</sup> ASSEMBLEE SECTORIELLE BIO



Collège des producteurs – 15/11/2016

## Ordre du Jour

- **19:30 – 19:45** Accueil
- **19:45 – 19:55** Validation ODJ + Président séance
- 1) Présentation CRA-W
  - **20:00 – 20:10 (10 min)** Présentation M. Moerman
  - **20:10 – 20:25 (15 min)** Q&R
- 2) Validation plan de communication
  - **20:30 – 20:40 (10min)** : Présentation APAQ-W
  - **20:40 – 21:00 (20 min)** : Q&R + Validation
- 3) Consultation ; Semences BIO et dérogations
  - **21:05 – 21:15 (10min)** : Présentation M. Huybrechts
  - **21:15 – 21:35 (20min)** : Débat
- 4) Prix juste / Débat
  - **21:40 – 21:50 (10min)** Présentation travaux Collège : T. Nyssens
  - **21:50 – 22:05 (15 min)** : Q&R + Débat
- 5) **22h05 – 22h20** Divers (15 min)
- VERRE DE L'AMITIE

15/11/2016

Assemblée sectorielle – Secteur BIO

Namur

Socle de connaissance : pour une  
meilleure diffusion des résultats de la  
recherche

Marie Moerman  
Assemblée sectorielle AB  
Namur, 15/11/2016

## Les tenants et aboutissants

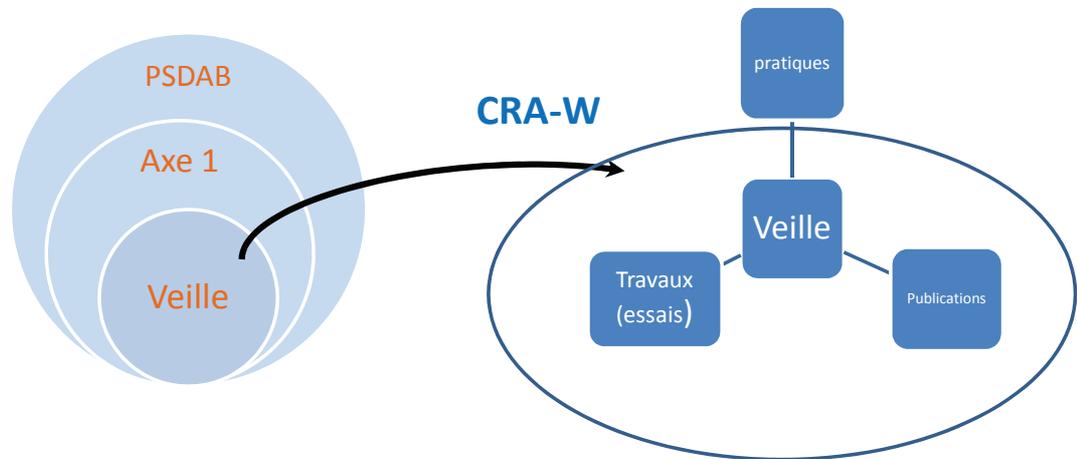
### Le socle de connaissances

Quoi?

Pourquoi?

Comment?

## Le contexte, le PSDAB



Centre wallon de Recherches agronomiques  
Cellule transversale de Recherches en Agriculture biologique  
[www.cra.wallonie.be](http://www.cra.wallonie.be)

## Le socle de connaissances, c'est ...

### Quoi?

- Un **état de la connaissance** scientifique à un moment donné
- Une **référence** pour la recherche et l'encadrement
- Un **outil** en réponse aux besoins du secteur

Centre wallon de Recherches agronomiques  
Cellule transversale de Recherches en Agriculture biologique  
[www.cra.wallonie.be](http://www.cra.wallonie.be)

# Les origines du socle

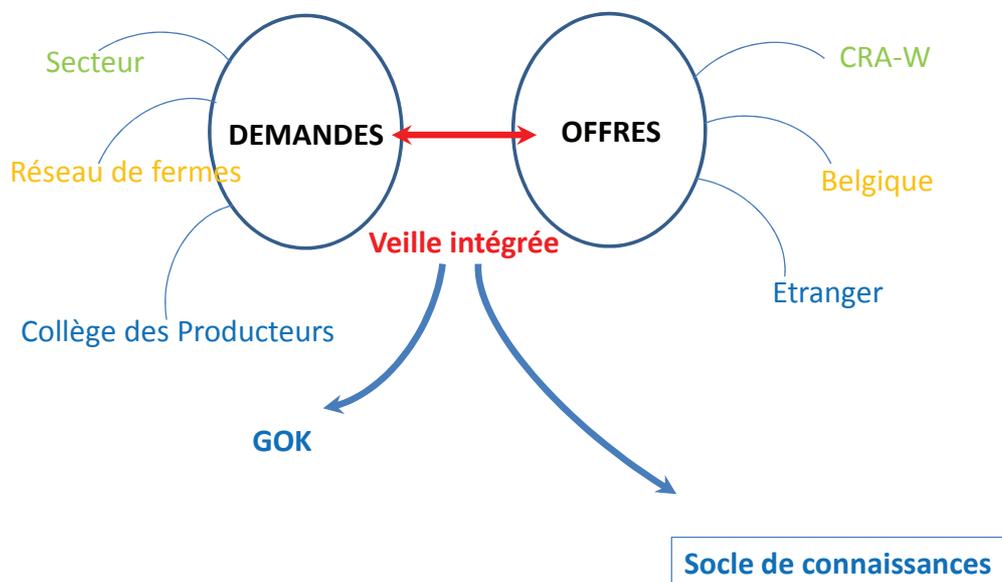
## Pourquoi?

- Beaucoup de connaissances disponibles
- Point de départ pour de nouvelles recherches
- Source d'information pour l'encadrement

Centre wallon de Recherches agronomiques  
Cellule transversale de Recherches en Agriculture biologique  
[www.cra.wallonie.be](http://www.cra.wallonie.be)

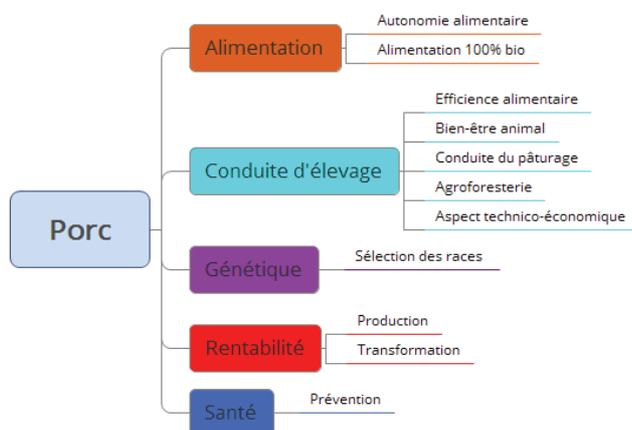
# Le socle, sa construction

## Comment ?



Centre wallon de Recherches agronomiques  
Cellule transversale de Recherches en Agriculture biologique  
[www.cra.wallonie.be](http://www.cra.wallonie.be)

# Le socle de connaissance, cas de l'élevage porcin



Centre wallon de Recherches agronomiques  
 Cellule transversale de Recherches en Agriculture biologique  
[www.cra.wallonie.be](http://www.cra.wallonie.be)

# Structure du socle en élevage porcin

Type de logement ----- Type d'élevage	Cabane	Bâtiment
Naissage		
Engraissement		

Centre wallon de Recherches agronomiques  
 Cellule transversale de Recherches en Agriculture biologique  
[www.cra.wallonie.be](http://www.cra.wallonie.be)

Merci pour votre attention

Centre wallon de Recherches agronomiques  
Cellule transversale de Recherches en Agriculture biologique  
[www.cra.wallonie.be](http://www.cra.wallonie.be)

## Plan de Recherche Bio



Centre wallon de Recherches agronomiques

Production de socles de connaissance

Evaluations des performances  
économiques

Améliorations des techniques



Outils d'aide à la conversion/transition en agriculture biologique

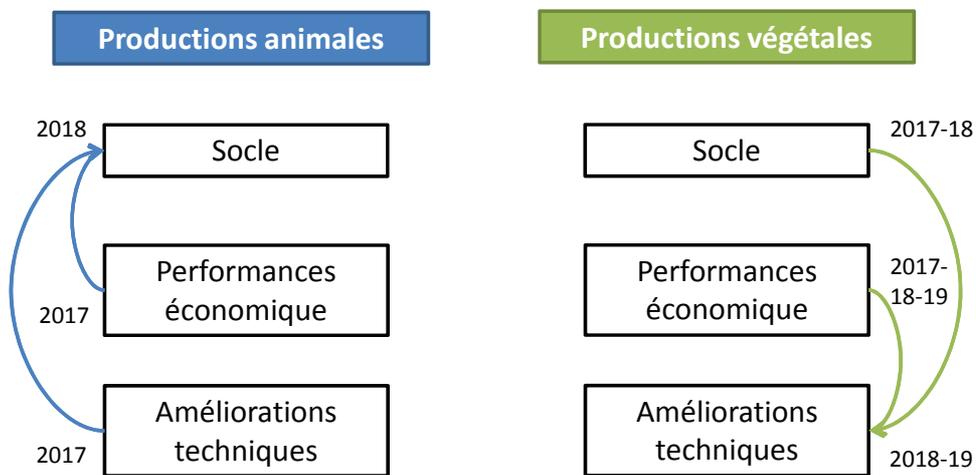


Wallonie

# Plan de Recherche Bio



Centre wallon de Recherches agronomiques



# Plan d'actions 2017

## Cellule bio – APAQ-W

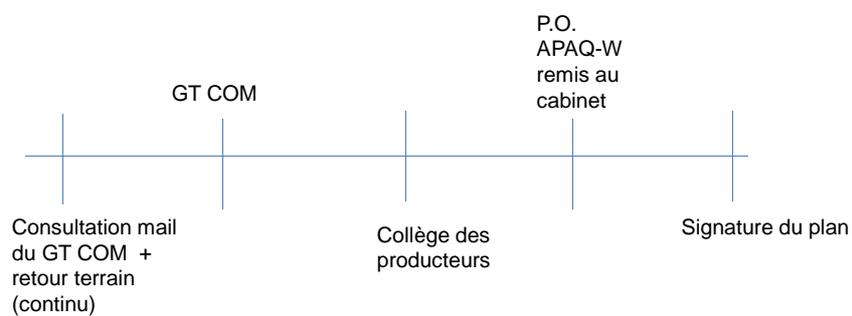
Assemblée sectorielle  
Stéphanie Chavagne – Delphine Dufranne



## Consultation

Août 2016

Décembre 2016



## Stratégie de Communication

### Cadre

- Plan Comase

A l'horizon 2020 :

- Doublement de la surface agricole utile bio wallonne : 14% de la superficie agricole totale (7,6 % en 2012) ;
- Chiffre d'affaire cumulé de la transformation de produits bio wallons : 500 millions d'euro (109 millions en 2011) ;
- Pdm bio wallon : 3% (1,7% en 2010).



## Stratégie de Communication

- Soutien et annonce du Ministre de l'Agriculture René Collin (juin 2016)

- 2020 : 17,4% de la surface agricole utile en bio
- 2030 : 25 % de la surface agricole utile en bio



## Objectifs stratégiques (Où voulons-nous aller?)

- Augmenter les parts de marché des produits bio wallons : 3 % en 2020



## Objectifs opérationnels (Les moyens de notre ambition)

- **1. Informer « Faire savoir »**
  - ◆ Eduquer – instruire le consommateur sur les fondements et principes de l'agriculture bio.
  - ◆ Augmenter la visibilité et l'accessibilité des produits bio locaux.
- **2. Renforcer l'image positive des produits et stimuler l'acte d'achat « Faire aimer et faire agir »**
  - ◆ Vision sectorielle/ vision transversale
  - ◆ Marché intérieur/ marché extérieur



## Plan d'actions 2017

### Consultation :

- Présenter le bio comme l'option **pour le futur** et comme un réservoir de techniques et d'innovation pour l'ensemble du secteur (N & P)
- Continuer et renforcer **la mise en avant des acteurs de terrain** ( N & P)
- Mettre en avant **les projets coopératifs** ( N& P et UNAB)
- Valoriser **le prix juste** du producteur (CDP)
- Argumentaires pour les bio septiques (CDP)
- Analyses chiffrées sur l'impact des campagnes de promotion – retour pour le marché wallon (GT COM)



## Plan d'actions 2017

### Nouvelles actions souhaitées :

- Soutien des coopératives (Biowallonie, CDP, N&P, UNAB)
- Soutien des partenariats points de vente bio/ producteurs (Points de vente, Biowallonie)
- Développement des aides pour événements B to B : Bio Expo, Horecatel, En Terre bio (Biowallonie & UNAB)
- (New) charte graphique mise à disposition des associations du secteur (Biowallonie, PSDAB)



## Perspectives stratégiques

PLAN D' ACTIONS 2017

Faire savoir

Faire aimer

Soutien visuel aux partenariats producteurs / points de vente bio

Campagne de promotion OP Porc et soutien com coopératives

B  
to  
C

En Terre Bio  
Foires de Libramont

Soutien Horecatel  
Espace producteurs bio  
Date :

Soutien Expo 4 bio  
Espace producteurs bio  
Date :

B  
to  
B



## Plan d'actions 2017

### Actions (déclinaison pluriannuelle):

- Semaine bio
- Campagne d'information Bio' mobile
- Campagne d'information pédagogique
- Campagne Fête des récoltes
- Autres actions prévues



## Retours Semaine bio 2016

- Contexte

- 12<sup>ème</sup> édition
- Date : 4 au 12 juin
- Thématique : La rencontre de 8 témoins



- Quelques chiffres

- Participation des professionnels :
  - ♦ 162 acteurs : 48 prod – 27 transfo – 52 pdv – 27 assoc – 9 Horeca
  - ♦ Mise en avant de nombreux marchés rassemblant plusieurs acteurs
- Participation du grand public :
  - ♦ 4000 visites au Coup d'envoi (Place d'Armes 4 & 5 juin)
  - ♦ 5 275 abonnés Facebook/semaine bio
  - ♦ +/- 6500 visites site semainebio.be
  - ♦ 275 participants au concours photo Facebook



## Retours Semaine bio 2016

- Suivi de la presse

- ♦ Couverture radio et TV : très large couverture dont 30 sujets identifiés avec la radio Vivacité
- ♦ Couverture presse écrite & online : très large couverture

Exemples : supplément « Vers l'avenir », page 2 « Vers l'avenir », page 2 « Metro », dossier spécial « BioInfo », dossier « La Libre », déclinaison régionale dans toutes les éditions

Proximag,...



JT RTBF



Canal C



Télézoom



## Retours Semaine bio 2016

### ○ Avis des professionnels\* :

De manière générale, êtes-vous satisfait de la Semaine bio ?

*Très satisfaits/ plutôt satisfaits : 21 réponses (87%)*

*Pas satisfait : 2 réponses (13 %)*

La Semaine bio est un bon moyen de mettre ses activités en avant plan ?

*Tout à fait d'accord/ d'accord : 22 réponses (96 %)*

*Pas d'accord : 1 réponse (4%)*

Êtes-vous satisfait de la fréquentation à votre événement?

*Oui : 14 (60 %)*

*Pas satisfait : 9 (40 %)*

Selon vous, quand doit être organisée la Semaine bio ?

*A la même date, soit début juin : 11 réponses (48 %)*

*Autres suggestions : fin juin (6X), juin et septembre, mai (2 X), passer sur 15 jours (2 X), septembre (1 x)*

Etude de satisfaction soumise par mail aux participants professionnels de la Semaine bio entre le 4 juillet et le 15 juillet. 23 répondants ont participé à cette enquête, soit 14% des participants.



## Retours Semaine bio 2016

### ○ Avis des professionnels\* :

De manière générale, êtes-vous satisfait de la Semaine bio ?

*Oui : 100 %*

La Semaine bio est un bon moyen de mettre ses activités en avant plan ?

*Oui: 11 réponses (73 %)*

*Abstentions : 5*

Êtes-vous satisfait de la fréquentation à votre événement?

*Oui : 12 (80 %)*

*Pas satisfait : 2 (13 %)*

*Abstentions : 1*

Etude de satisfaction soumise oralement aux participants professionnels de la Semaine bio durant les activités de la campagne (APAQ-W – Biowallonie- SOCOPRO). 15 répondants ont répondu à cette enquête, soit 10,8 % . ! : Biais de l'interview en vis-à-vis et lors de l'événement



## Proposition Semaine bio 2017



- Déclinaison même thématique et même concept visuel
- Date : 3 au 11 juin 2017
- Dates d'inscription → invitation : décembre – clôture : fin février
- Outils de promotion → bâches, affiches et flyers personnalisés (new 2016), programmes, panneaux directionnels, dépliants généraux sur le bio
- Subsidés portes ouvertes (producteurs/ transformateurs) :  
500 euros/ 1 journée - 1000 euros / 2 jours



## Campagne d'information Bio'mobile 2016

### • La Bio'mobile

- Les principes de l'Agriculture biologique :  
contrôle et certification (Jeu-concours  
pour adultes)
- L'importance du sol : atelier semis pour  
sensibiliser les enfants à l'importance des  
engrais verts
- Animation coloriage



### • Quelques chiffres

- + de 30 dates d'animation
- + de 4500 participations au jeu-concours ( moyenne : 150/ jour)
- Réseau de partenaires très large
- Présence dans toutes les provinces

→ **Bcp de demandes**



## Proposition Bio'mobile 2017

- Choix des lieux d'animation
  - Critères : évènements liés à la thématique agriculture, environnement, sport, santé, ...
  - Public cible :
    - Prioritaire : consommateur occasionnel bio ou nanti du bio.
    - Exception : consommateur averti
  - Quelques lieux/événements : Beau vélo de Ravel, Fête de l'enviro, FEV, « C'est bon, c'est Wallon », Libramont, ...
  - Importance dans la rotation des lieux



## Campagne d'information péda 2016

### La vie est BIOTiful

- La vie est BIOTiful
  - Bande dessinée
  - Les principes de l'Agriculture biologique : le contrôle et la certification, le bien-être animal, les méthodes de lutte, l'autonomie ou encore l'importance de la qualité des sols.



- Quelques chiffres
  - 30.000 impressions
  - 20.000 exemplaires déjà distribués (Semaine bio, Bio'mobile, écoles, Foire de Libramont ...)
  - Présence au salon de l'éducation (1550 exemplaires)



## Proposition info péda 2017

### La vie est BIOTiful

- Valise péda "La vie est BIOTiful"
  - Réimpression BD
  - Journal des enfants
  - Déclinaison goodies Félix et Jamy : farde, crayons, graines à planter,...



## Fête des récoltes bio 2016

- **Publication d'un guide des acteurs bio de la Province du BW (APAQ-W)**
  - 63 adresses
  - 60 000 exemplaires
- **Partenariats producteurs/ transformateurs – points de vente (Biowallonie)**
  - Rencontre organisée le 18 août
  - +/- 20 acteurs présents
- **Visites scolaires (APAQ-W)**
  - 130 écoles invitées
  - Action toujours en cours
- **Evènement grand public : marché « Ici, on produit bio » (APAQ-W)**
  - 22 octobre – Esplanade LLN
  - 5 acteurs présents + Bio'mobile (retour mitigé lors des mobilisations)



## Proposition 2017

### → Modification du projet :

#### Guide des acteurs bio (2017 : Province du Luxembourg)

- Pourquoi?
  - ◆ Intérêt des acteurs démontré
  - ◆ Capitalisation moteur de recherche « Où trouver vos produit bio? »

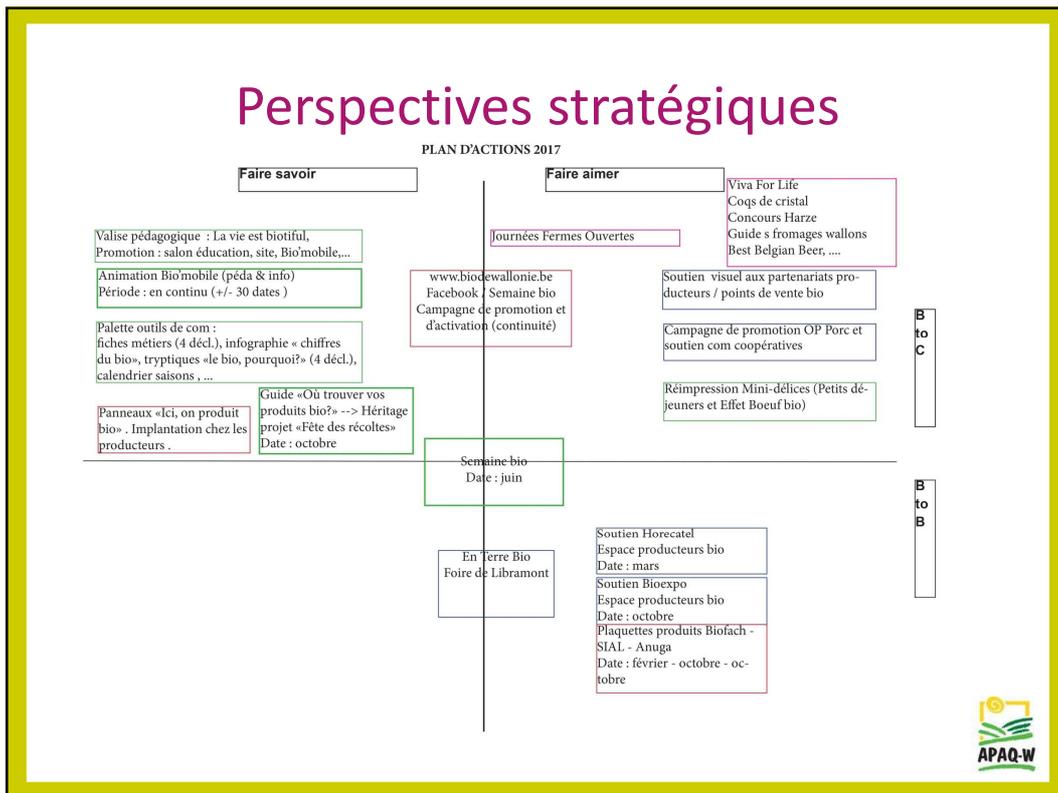


## Plan d'actions 2016

### Les autres actions (déclinaison pluriannuelle):

- Campagne « Où trouver vos produits bio? » → à continuer en 2017  
Avancements 2016 :
  - ◆ Indicateurs : +150 acteurs
  - ◆ Campagne goodies : 10 000 sacs + 5 000 bics
- Panneaux « Ici, on produit bio? » → à continuer en 2017  
Avancements 2016 :
  - ◆ Mobilisation : Foire de Libramont, Foire de Battice et Itinéraires bio 09-16
  - ◆ Impression et distribution : à venir
- Soutien exportation acteurs bio – Salons commerciaux → à continuer en 2017  
Avancements 2016 :
  - ◆ SIAL (Oct 16 - Paris) : valorisation de 22 producteurs bio wallons – collaboration AWEX - Impression : 700 brochures + 200 flyers par acteur
  - ◆ BIOFACH (Février 17 – Nuremberg) : en cours de préparation
  - ◆ ANUGA (Oct 17 –Allemagne) : 2017
- Transversal actions APAQ-W → à continuer en 2017







# CONSULTATION

## DISPONIBILITE EN SEMENCES BIO VERS LE SYSTÈME SUISSE?



15 NOVEMBRE 2016

NAMUR

## ORDRE DU JOUR



**FUTUR SYSTÈME BELGE:**

❖ en lien avec les PRIMES

OU

❖ basé sur le SYSTÈME SUISSE



SECTEUR BIO

## LIEN AVEC LES PRIMES



SECTEUR BIO

Le pouvoir politique réfléchit à stimuler l'utilisation et la production de semences bio:

- Plus de 1.000 dérogations accordées en Belgique en 2015
- Le PROJET D'AGW SUR LES AIDES BIO SOUMIS A CONSULTATION DEBUT OCTOBRE prévoyait une diminution de l'aide en cas de recours à des semences non bio
- Le NOUVEAU PROJET DE TEXTE prévoit une majoration du montant de l'aide à l'hectare en cas d'utilisation de semences ou de matériel de reproduction végétative bio. Cette majoration est modulée en fonction du type de culture.

## PRESENTATION DU SYSTEME SUISSE



SECTEUR BIO

**MEMES CONSTATS QU'EN BELGIQUE:**

- DISPONIBILITE LIMITEE DE SEMENCES BIO
- AVANTAGE FINANCIER SI USAGE DE SEMENCES NON TRAITEES
- ESSAIS SOUS CONDITIONS BIO PRIMORDIAUX POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE

## PRESENTATION DU SYSTEME SUISSE



SECTEUR BIO

**MAIS** EXISTENCE D'UNE ORGANISATION DE PRODUCTEURS DE SEMENCES (SWISSEM)

qui regroupe les organisations de producteurs de semences régionales, **celles-ci**:

- déterminent chaque année le différentiel de prix entre les semences bio et non traitées
- **vendent les semences non traitées (destinées aux producteurs bio) aux détaillants au prix « bio »**
- transfèrent la « taxe » vers un fond
- prélèvent 1 CHF par kg de semences bio vendues pour compléter le fond

## PRESENTATION DU SYSTEME SUISSE



SECTEUR BIO

### VERIFICATION:

- Les OP de semence régionales informent SWISSEM sur les quantités de semences non traitées vendues aux producteurs bio
- **Les données relatives aux dérogations et notifications sont utilisées pour vérification**
- Ce sont les distributeurs de semences qui introduisent les demandes de dérogation/notification pour les producteurs bio. Cette tâche est compensée par le fond.

## PROPOSITION COMPLEMENTAIRE POUR LA WALLONIE



SECTEUR BIO

VIA CETA ou ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS CERTIFIES BIO:

- Permettre l'échange (facturation) de semence bio entre membres
- Eventuellement moyennant redevance plus élevée aux semenciers
- Et financement par une partie de la taxe



# Un prix juste ne se décide pas : il se construit.



5ème Assemblée Sectorielle BIO

Namur  
15/11/ 2016

1

## Contexte

- ▶ **Demande des agriculteurs** au travers des assemblées sectorielles précédentes pour travailler sur un « prix juste »
- ▶ PQ ? nous: Car le Collège des Producteurs a :
  - ▶ Une position neutre vis à vis des acteurs et aucune prétention financière.
  - ▶ Capacité de fédérer les acteurs et d'appuyer les initiatives nouvelles ou existantes
- ▶ Pour ce faire
  - ▶ Bernard Mayné et Thiago Nyssens (depuis aout 2016)
  - ▶ Partenariat avec la fédération belge du Fairtrade
  - ▶ 1 GT (les membres du Collège des Producteurs et associations intéressée)
  - ▶ Rencontres (acteurs historiques FT, Porteurs projets, Federations etc.)

5ème Assemblée Sectorielle BIO

Namur  
15/11/ 2016

2

## Coût de production/ prix agriculteur/ prix consommateur

	Coût de production 	Prix pour l'agriculteur 	Prix pour le consommateur 
<b>CÉRÉALES</b> 	0,13€/kg	<b>0,136€/kg</b> (synagra 18/10)	Prix moyen pain de 500gr en belgique : 1,71€
<b>LAIT</b> 	0,40€/l	<b>0,25€/l</b> HTVA (prix de base aout 2016)42MG et 34 N	0,55 à 1,88€/l
<b>BOEUF</b> 	4,5€/kg	Vaches S2 <b>4,9€/kg</b> (entrée abattoir semaine 40)	10 à 17,5€/kg
<b>PORC</b> 	1,3€/kg	<b>1,07€</b> (prix Danis semaine 41)	9 à 16€/kg (jambon cuit)
<b>FRUITS &amp; LÉGUMES</b> 	0,5-0,6€/kg si stockage	<b>0,3-0,5€/kg</b> en criée (jonagold)	1,18 à 1,67€/kg (jonagold)

Source : jesuisproducteur.be, SPF économie

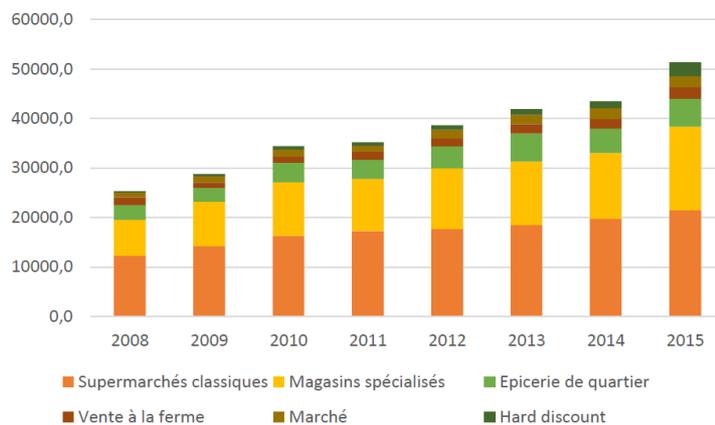
5ème Assemblée Sectorielle BIO

Namur  
15/11/ 2016

3

## Secteur BIO : Le tournant actuel

Figure 29 Evolution des canaux de distributions de produits alimentaires bio et du chiffre d'affaire bio, entre 2008 et 2015



5ème Assemblée Sectorielle BIO

Namur  
15/11/ 2016

4

## En BIO : Plus important que jamais ?

- ▶ Demande tirée par la grande distribution
  - ▶ ↗ Consommateurs « classiques »
  - ▶ GMS = Acteurs incontournables
- ▶ Offre < Demande = Prix Intéressants MAIS :
  - ▶ Beaucoup de conversions
  - ▶ Ne suivent pas toujours l'évolution de la demande

5ème Assemblée Sectorielle BIO

Namur  
15/11/ 2016

5

## Les mécanismes de la pression sur les prix :

- ▶ Concentration : 70% des PDM dominé par 3 enseignes en BE (2011)
- ▶ Concurrence sur l'image du prix bas
- ▶ Asymétrie dans relations commerciales
- ▶ La GMS dit : tu as besoin de me vendre, je n'ai pas besoin de t'acheter
- ▶ Concurrence mondiale
- ▶ etc.
- ▶ En Conséquence
  - ▶ Prix Bas
  - ▶ Volatilité des prix : risques du marché répercuté sur les producteurs.

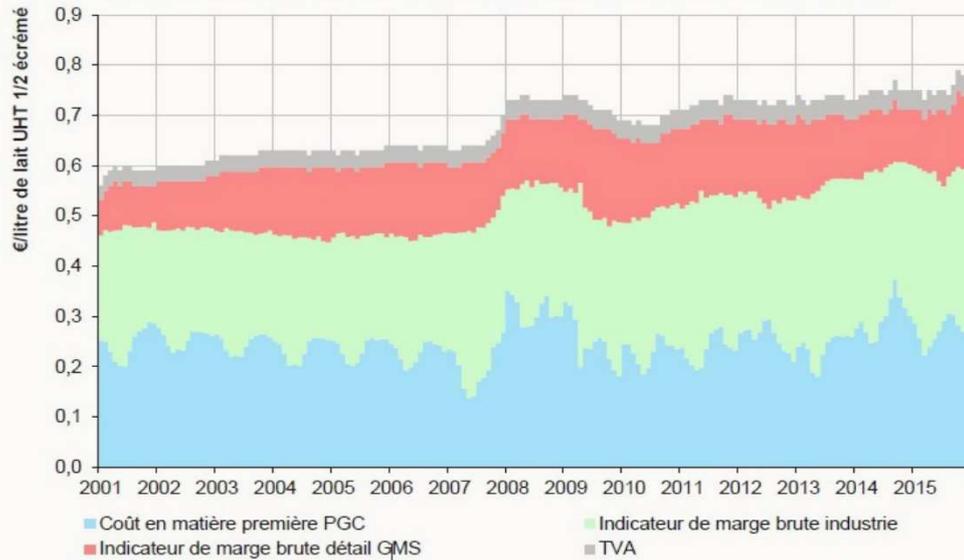
5ème Assemblée Sectorielle BIO

Namur  
15/11/ 2016

6

phique 87

### Composition du prix moyen mensuel au détail en GMS du lait ½ écrémé UHT « moyen » en matière première et indicateurs de marges brutes de l'industrie et de la distribution



Sources : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Atla, Kantar Worldpanel, Nielsen et enquêtes FranceAgriMer

## Coté consommateurs

- ▶ Différents sondages (FEDAGRIM - FWA/BAYER - CTB - SOCOPRO)
  - ▶ Réelle sensibilité pour la question du « prix juste » (derrière QD, Durabilité, etc.)
  - ▶ Empathie vis-à-vis du monde agricole
  - ▶ Image positive vis-à-vis
    - ▶ BIO
    - ▶ LOCAL (authenticité, savoir-faire, terroir etc.)

## Notre travail :

- ▶ Comment joindre sensibilité consommateurs et besoins producteurs ?
  - ▶ SOLUTIONS GLOBALES : Capter plus de valeur ajoutée (meilleur partage)
    - ▶ Lois anti-PCD,
    - ▶ Transparence : observatoire des prix et marges
    - ▶ Concertation de chaîne etc.
  - ▶ SOLUTIONS LOCALES : Créer de la valeur ajoutée (et s'assurer de capter le bonus créé)



## Notre travail : BENCHMARK

### Prix équitables pour les producteurs

- Déterminer des prix rémunérateurs (mais pas seulement)
- ✓ Mettre en place une relation commerciale
  - ✓ Se regrouper (OP, GP, COOP, etc.)
  - ✓ Segmenter son produit sur le marché
  - ✓ Soigner la contractualisation

## Les critères de contrat

Engagement de volumes dans la durée

Partages des risques liés à la production

Pourcentage minimum dans ventes totales (>< produit d'appel)

Garanties sur les prix en fonction du marché

Cadre de négociation clair

Contrats tripartites (producteur-transformateur-distributeur)

Référentiel qualité (cahier de charges)

5ème Assemblée Sectorielle BIO

Namur  
15/11/2016

11

## Objectif final : 4 pistes



### 1. Code de bonne conduite

- ▶ Guide « Critères à prendre en compte pour établir une relation win-win avec la grande distribution ».
- ▶ Offrir **guidance professionnelle** aux acteurs porteurs de projet (distributeurs et producteurs)

### 2. Cadre pour évaluer ce qui se fait

- ▶ « Check list » pour évaluer les initiatives existantes sur base de nos critères (tout le monde parle de prix juste) et communiquer

Summary Indicator	 Food Justice Certified	 Fair for Life	 Fairtrade USA
1. The Bottom Line			
2. Supports small scale and/or family farms			
3. Ensures decent working conditions for farm and food workers			
4. Supports long-term, direct, and fair trading relationships			
5. Adequately restricts materials and practices that are harmful to people and the environment			
6. The program is implemented well and has thorough monitoring in place			

For a print version of this summary please [click here](#).

5ème Assemblée Sectorielle BIO

Namur  
15/11/2016

12

## Objectif final : 4 pistes

### 3. Créer segment de marché

- ▶ Marque / Label / Enseigne
- ▶ Garanties...

### 4. Mettre en place cadre légal

- ▶ Federer différents acteurs
- ▶ Empêcher usurpation (France)



## Exemples :



## Question 1 : Comment valoriser au mieux ?

- ▶ Label :
  - ▶ Déjà trop de labels ?
  - ▶ Demande énormément de COM
  - ▶ Elargir labels existants (Bio-garantie / Fair Trade / Pastille Agriculture de Wallonie)
- ▶ Travailler avec une enseigne pionnière ?
- ▶ Développer une marque « En direct des producteurs »
- ▶ Autres ?

## Question 2 : Initiatives ?

- ▶ Exemples à creuser (ici ou ailleurs) ?
- ▶ Initiatives à accompagner ?
  - ▶ Triple démarche (se regrouper - segmenter produit - soigner contrat)
  - ▶ GMS, et/ou magasins spécialisés : Circuit LONG)